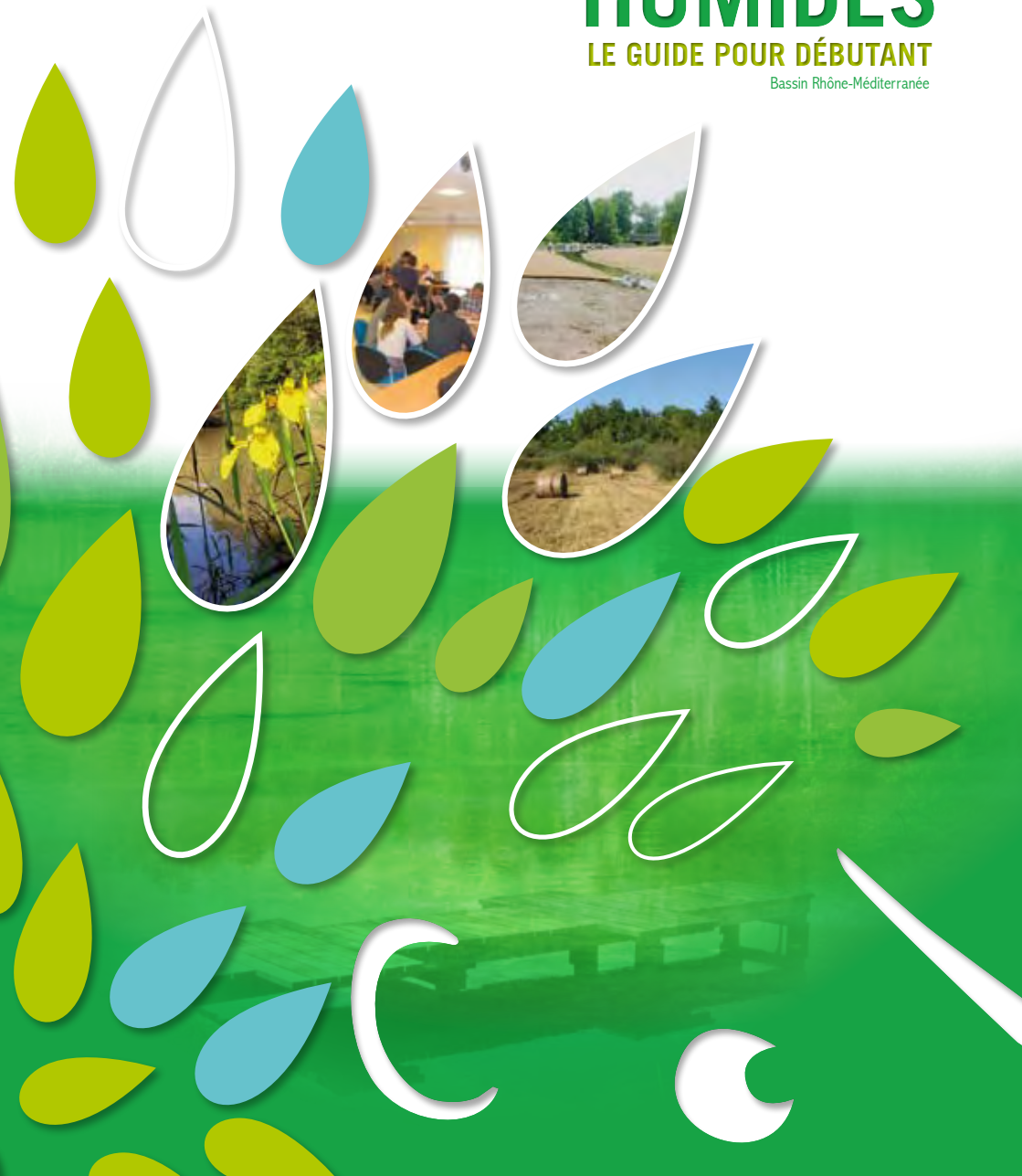




& SDAGE ZONES HUMIDES

LE GUIDE POUR DÉBUTANT

Bassin Rhône-Méditerranée



INTRODUCTION

Face au constat généralisé de dégradation des zones humides, il est aujourd'hui urgent d'agir, **le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE)** est un outil réglementaire stratégique pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. C'est un outil fort pour aller vers la préservation, la restauration et la recréation de ces milieux essentiels pour notre économie et notre environnement.

La présente plaquette a pour objet de vous accompagner dans la découverte des intérêts des zones humides et de leurs espèces associées, par leurs fonctions et les usages et services collectifs qu'elles nous prodiguent.

Vous trouverez également une lecture détaillée des orientations du SDAGE sur la reconquête des zones humides qui sera largement illustrée par des exemples concrets. Il nous semble important de préciser que cette lecture est faite au vu des enjeux environnementaux contemporains. Pour plus de précisions sur chacune des orientations et dispositions du SDAGE, il vous suffira de vous référer à sa version intégrale.

La FRAPNA a coordonné le comité de rédaction de ce guide représentant le maximum d'acteurs différents (aménageurs autoroutiers, hydrauliciens, agence de l'eau, collectivités, associations), car la prise en compte des zones humides ne peut être effective que dans une dynamique collective.



SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE-1

DÉCOUVRONS LES ZONES HUMIDES ET LE SDAGE RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Intérêt des zones humides et des espèces associées.....	p2
Quels usages faisons-nous des zones humides et quels services nous rendent-elles ?.....	p6
Les atteintes aux zones humides.....	p10
Le SDAGE	p12

PARTIE-2

LES ZONES HUMIDES ET LEURS ESPÈCES ASSOCIÉES À TRAVERS LE SDAGE

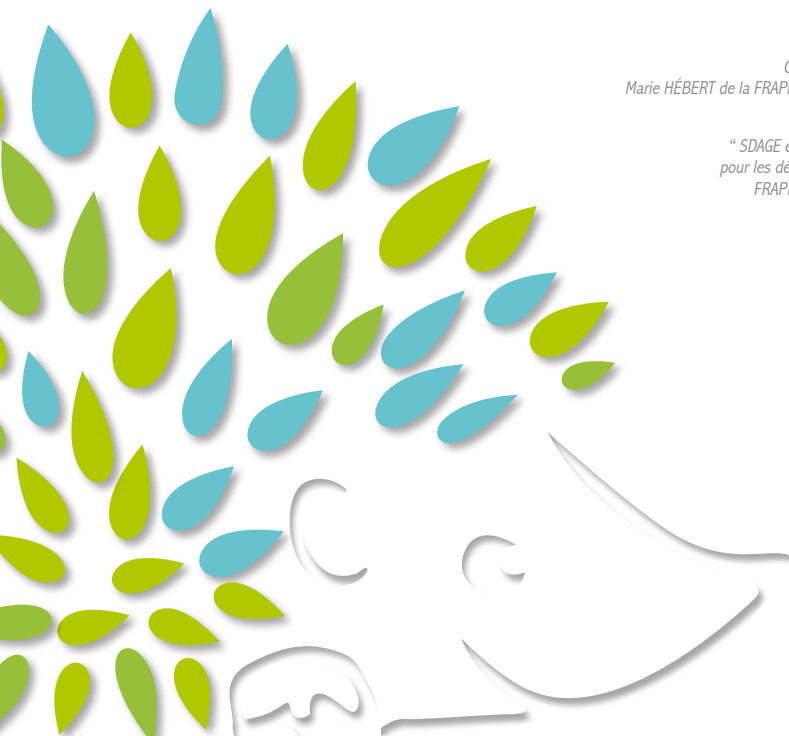
.....	p16
-------	-----

CONCLUSION.....	p33
-----------------	-----

BIBLIOGRAPHIE.....	p33
--------------------	-----

Coordination de la rédaction :
Marie HÉBERT de la FRAPNA Haute-Savoie. Avril 2011.

Reprographie :
" SDAGE en faveur des zones humides
pour les débutants " -Version définitive.
FRAPNA Haute-Savoie. Avril 2011.



Découvrons LES ZONES & HUMIDES LE SDAGE

Rhône-Méditerranée

CHAP.1 Intérêt des zones humides et des espèces associées

DÉFINITION DES ZONES HUMIDES

D'après la loi sur l'eau de 1992, " ...on entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (ce sont des plantes adaptées à la vie dans des milieux très humides ou aquatiques) pendant au moins une partie de l'année ; (...) ". La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 prévoit que les différents critères constitutifs de cette définition soient précisés par décret. Les décrets du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009 ont établi et modifié respectivement les critères de définition des plantes hygrophiles et des terrains gorgés d'eau.

**Carotte dans un sol ou l'eau stagnante (hydromorphe),
caractéristique des zones humides.**

Photo de Thomas MARTIN Asters ©

Cette législation ainsi que la réglementation qui en découle, ont été nécessaires pour leur protection suite au constat de dégradation de ces milieux en France. En effet, depuis le début du XX^e siècle, 67% de leur surface en France ont disparus sous la pression conjuguée de trois facteurs : intensification des pratiques agricoles, aménagements hydrauliques inadaptés, pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport. Leur superficie est estimée aujourd'hui à 5.5% du territoire métropolitain.

Ci-dessous, un histogramme représente l'évolution des superficies des zones humides majeures entre 1990 et 2000.

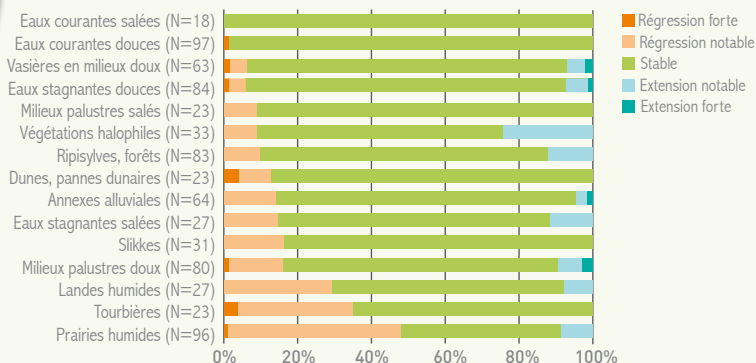


Fig. 1 Évolution des superficies des zones humides d'importance majeure entre 1990 et 2000

Note : N = nombre de zones où le milieu a été identifié. Source : Ifen – MNHN – ONCFS – FNC

Les zones humides présentent des fonctions essentielles pour la biodiversité, la protection de notre ressource en eau mais également pour les usages économiques et récréatifs impliquant ainsi une nécessité de préservation.

LES ZONES HUMIDES NOUS SONT UTILES

Lacs, étangs, lagunes, estuaires, marais, mangroves, prairies inondables, forêts... les zones humides sont des réservoirs de vie et des lieux où la production de matières vivantes est l'une des plus fortes. Elles assurent 25% de l'alimentation mondiale à travers l'activité de la pêche, de l'agriculture et de la chasse. Elles ont un pouvoir d'épuration important, filtrant les pollutions, réduisant l'érosion, contribuant au renouvellement des nappes phréatiques, stockant naturellement le carbone, protégeant des crues et des sécheresses. Toutes ne réalisent pas l'ensemble de ces fonctions mais chaque type de zone humide en assure une ou plusieurs suivant les caractéristiques qui lui sont propres.

LES FONCTIONS HYDROLOGIQUES : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme un filtre épurateur :

- filtre physique, car elles favorisent les dépôts de sédiments y compris le piégeage d'éléments toxiques tels que les métaux lourds, la rétention des matières en suspension...
- filtre biologique, car elles sont aussi le siège privilégié de dégradations biochimiques (grâce notamment aux bactéries), de désinfection par destruction des germes pathogènes, d'absorption et de stockage par les végétaux, de substances indésirables ou polluantes tels que les nitrates (dénitrication) et les phosphates à l'origine de l'eutrophisation de milieux aquatiques, de certains pesticides et métaux...

encart 1

Cette Zone Humide située sur le cours d'un ruisseau (la Mouche) permet une épuration des nitrates qui passent de 40,2 mg/l à l'entrée à 16,5 à la sortie.

Marais d'Yvours à Irigny.
Photos de la FRAPNA Rhône.®

encart 2

Extrait du site Ramsar

En Floride, le projet d'extraction des matières nutritives des Everglades (site Ramsar) a supposé la construction de 1544 hectares de zones humides artificielles pour réduire la quantité de phosphore issu du ruissellement agricole qui y pénètre. Depuis la mise en service des opérations de circulation d'eau, vers le milieu des années 1990, on observe que le flux de concentrations totales de phosphore qui s'écoule est, en moyenne, cinq fois plus faible que celui qui arrive (sources sur

http://www.ramsar.org/pdf/info/services_12sources_f.pdf).

Extrait du site Ramsar

Diverses tentatives ont été faites pour estimer la valeur économique de la maîtrise naturelle des crues par les zones humides — elles s'appuient généralement sur le calcul du prix de la construction et de l'entretien des structures artificielles qu'il faudrait édifier pour remplacer les zones humides naturelles drainées ou remblayées. Une évaluation des avantages économiques du site Ramsar de Insh Marshes (1150 ha) en Écosse, Royaume-Uni, a ainsi conclu que le coût en capital de la construction de défenses de remplacement contre les inondations s'élèverait à plusieurs millions de livres sterling. En 1995, la valeur économique annuelle des dernières plaines d'inondation du Danube, y compris de leurs fonctions d'atténuation des crues, a été estimée à 650 millions d'euros (sources sur http://www.ramsar.org/pdf/info/services_12sources_f.pdf).

Les zones humides ont aussi un rôle déterminant dans la régulation des régimes hydrologiques. Le comportement des zones humides à l'échelle d'un bassin versant peut être assimilé à celui d'une éponge. Lorsqu'elles ne sont pas saturées en eau, les zones humides retardent globalement le ruissellement des eaux de pluies et le transfert immédiat des eaux superficielles vers les fleuves et les rivières situés en aval. Elles absorbent momentanément l'excès d'eau puis le restituent progressivement lors des périodes de sécheresse.

Ce faisant, elles diminuent l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage (basses eaux). Certaines d'entre elles participent à l'alimentation en eau des nappes phréatiques superficielles.

Le tableau ci-dessous présente les catégories et exemples de fonctions et services rendus par les zones humides.

	Fonctions	Services rendus / Usages indirects
Fonctions pédologiques	Rétention des sédiments et accumulation de la matière organique	Formation des sols, régulation de l'érosion
Fonctions hydrologiques	Ralentissement et stockage des eaux à plus ou moins long terme	Contrôle des crues
	Stockage et restitution progressive des eaux	Recharge des nappes et soutien des étiages
	Obstacle à l'écoulement	Réduction de l'érosion (par réduction de l'énergie de l'eau)
Fonctions biogéochimiques	Rétention des nutriments (phosphore et azote)	Épuration de l'eau / Protection de la ressource en eau
	Rétention et piégeage des matières en suspension	
	Rétention et transformation des micro-polluants organiques (pesticides notamment)	
	Rétention des éléments traces potentiellement toxiques	
Fonction "biodiversité"	Réseaux trophiques complexes, écosystèmes dynamiques	Habitat pour de nombreuses espèces notamment les oiseaux migrateurs et pollinisateurs, diversité des communautés
	Forte productivité	Ressources végétales et animales exploitées (produits aquacoles, bois, tourbe, fourrage, produits biochimiques pour la production de médicaments). Ressources génétiques (matériel génétique utilisé pour la reproduction animale, végétale et les biotechnologies).
Fonction climatique	Influence positive sur la production d'oxygène	Rôle tampon limitant les changements climatiques globaux

source : MEEDDM/CGDD/SEEID, juin 2010

Quels usages faisons-nous des zones humides et quels services nous rendent-elles ?

Les zones humides remplissent un rôle économique (alimentation en eau potable, activités agricoles, production énergétique, pêche commerciale, production de roseaux, tourisme vert, etc) et social (chasse, pêche de loisirs, activités naturalistes, promenade, etc.) indéniable. Leurs fonctionnements inspirent l'ingénierie permettant de concevoir des infrastructures qui peuvent remplir des rôles épuratoires pour l'industrie, l'agriculture ou des collectivités (pollutions domestiques).

De fait, elles jouent un rôle essentiel dans l'écrêtement des crues et la création de zones humides artificielles pourraient également être mise à profit dans la gestion des eaux pluviales.

Les zones humides sont parmi les milieux **les plus productifs** du monde. Elles sont le berceau de **la diversité biologique** et fournissent l'eau et la productivité primaire dont un nombre incalculable d'espèces de plantes et d'animaux dépendent pour leur survie. Elles entretiennent de fortes concentrations d'oiseaux, de mammifères, de reptiles, d'amphibiens, de poissons et d'invertébrés et sont aussi des greniers importants de matériel génétique. Le riz, par exemple, qui est une plante commune des zones humides, est à la base de l'alimentation de plus de la moitié de l'humanité.

Les zones humides peuvent avoir une " valeur marchande " pour les services rendus à l'homme : en effet, une zone humide remplace en partie par ses fonctions des aménagements très coûteux comme les ouvrages d'écrêtement des crues. Elles contribuent aux ressources globales de la pêche commerciale, elles sont le support d'activités cynégétiques, de production de roseaux, du tourisme local en donnant une vitrine de la qualité environnementale d'une région.

encart 1

Extrait du portail d'accès national aux informations sur les milieux humides

Certaines études récentes indiquent que les services fournis chaque année dans le monde par les écosystèmes valent au moins 33 000 milliards de dollars, dont environ 4900 milliards pour les seules zones humides (<http://www.zones-humides.eafrance.fr/>).

encart 2

Extrait du portail d'accès national aux informations sur les milieux humides

L'absence de données économiques rigoureuses prouvant la valeur du maintien d'écosystèmes intacts posait jusqu'à ces dernières années un problème pour argumenter leur protection mais nous observons un changement. C'est ainsi qu'une étude récente sur la capacité des zones humides côtières d'amortir les impacts des ouragans, réalisée aux États-Unis, a démontré que ces écosystèmes assurent un service de protection contre les tempêtes estimé à 23,2 milliards de dollars par an. La transformation ou la perte d'un hectare de zones humides côtières entraîne une perte de services écosystémiques d'une valeur moyenne de 33 000 dollars par an (<http://www.zones-humides.eafrance.fr/>).

PAROLE DE HÉRISSEON

La dégradation des zones humides a un réel impact financier sur les activités économiques. De plus de nombreux exemples ont montré qu'il est toujours plus coûteux (et pas toujours possible) de restaurer une zone humide après sa destruction que d'en assurer la préservation à long terme.

Il nous paraît également essentiel d'insister sur l'importance de la préservation des petites zones humides qui s'inscrivent souvent dans un réseau, dans un ensemble, et contribuent à l'échelle d'un bassin versant à la réalisation des fonctions précédemment citées.

Extrait du site Ramsar

Le produit le plus important des zones humides à l'échelle mondiale est sans doute le poisson qui constitue la principale source de protéines pour près d'un milliard de personnes et compte pour au moins 15% des protéines animales dans le régime alimentaire de deux autres milliards (sources sur http://www.ramsar.org/pdf/info/services_12sources_f.pdf).

LA BIODIVERSITÉ ET LES ZONES HUMIDES

À ce jour, environ 100 000 espèces d'animaux ont été identifiées uniquement dans les seules zones humides d'eau douce de la planète. Parmi elles, près de la moitié sont des insectes et quelque 20 000 des vertébrés. On ne cesse d'en découvrir de nouvelles. Ainsi chaque année, 200 nouvelles espèces de poissons d'eau douce viennent enrichir l'état de nos connaissances.

Les zones humides assurent dans leur globalité les différentes fonctions essentielles à la vie des organismes qui y sont inféodés. Elles ont une fonction d'alimentation, de reproduction, d'abri, de refuge et de repos, qui leur confère une extraordinaire capacité à produire de la matière vivante. Elles se caractérisent ainsi par une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.

Les zones humides assurent dans leur globalité les différentes fonctions essentielles à la vie des organismes qui y sont inféodés. Elles ont une fonction d'alimentation, de reproduction, d'abri, de refuge et de repos, qui leur confère une extraordinaire capacité à produire de la matière vivante. Elles se caractérisent ainsi par une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.

**Extrait du site Ramsar**

Selon des évaluations récentes de l'état mondial des espèces des zones humides, le pourcentage d'espèces considérées menacées, pour tous les groupes animaux, s'élève à 17% pour les oiseaux des zones humides, 38% pour les mammifères dépendant des eaux douces, 33% pour les poissons d'eau douce, 26% pour les amphibiens d'eau douce, 72% pour les tortues d'eau douce, 86% pour les tortues marines, 43% pour les crocodiliens et 27% pour les espèces de coraux bâtisseurs de récifs (sources sur http://www.ramsar.org/pdf/info/services_12sources_f.pdf).

QUELQUES TYPES DE ZONES HUMIDES ET ESPÈCES SPÉCIALISTES DE CES MILIEUX SUR LE BASSIN RHONE-MÉDITERRANÉE

Plaines alluviales et marais fluviaux

Sur la photo de l'étang, une colonie d'utriculaire : les utriculaires sont des plantes carnivores discrètes. Le piège de l'utriculaire n'est pas aérien mais se situe au niveau des racines où adhèrent de petites vésicules transparentes qui sont en fait des nasses dans lesquelles de très petits animaux aquatiques (zooplancton) entrent et demeurent prisonniers jusqu'à complète digestion.



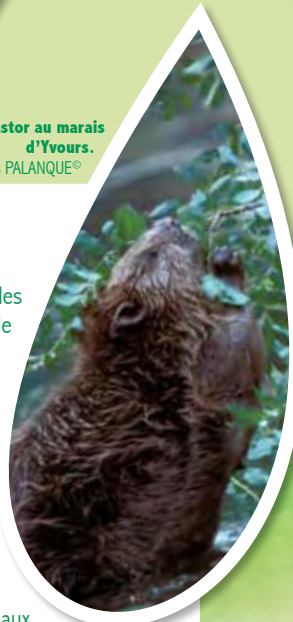
Plaine alluviale de l'Arve.

Photos de la FRAPNA
Haute-Savoie®



Castor au marais d'Yvours.

Photo de Denis PALANQUE®



Lônes, bras morts

Extrait du cahier nature culture sur le Castor : " Il est le seul parmi les quadrupèdes qui ait la queue plate, ovale, et couverte d'écaillés, de laquelle il se sert comme d'un gouvernail pour se diriger dans l'eau ;

le seul qui ait des nageoires aux pieds de derrière, et en même temps les doigts séparés dans ceux du devant, qu'il emploie comme des mains pour porter à sa bouche ; le seul qui ressemble aux animaux terrestres par les parties antérieures de son corps et qui paraisse en même temps tenir des animaux aquatiques par les parties postérieures :

il fait la nuance des quadrupèdes aux poissons, comme la chauve-souris fait celle des quadrupèdes aux oiseaux. Mais ces singularités seraient plutôt des défauts que des perfections, si l'animal ne savait tirer de cette conformation, qui nous paraît bizarre, des avantages uniques, et qui le rendent supérieur à tous les autres. "



L'Île du Beurre.

Photo de Marc VOYDEVILLE®

Tourbières

Ci-après, la droséra, une des plus célèbre de nos plantes carnivores.

En y regardant de plus près, il est facile d'observer des insectes empêtrés sur les feuilles collantes, ces derniers étant leur source d'azote absent du sol sur lequel elles poussent. Attirés par les sucres contenus dans cette "colle", les insectes sont bien vite prisonniers.

Lentement, la feuille équipée de poils glanduleux va digérer l'insecte. En un été, un seul pied de droséra peut capturer des milliers de moucheron. Récoltées dans certaines zones d'Europe pour la fabrication de médicaments contre la tuberculose, en France, les droséras sont protégés par la loi.



3

1. **Aval du vallon de la Rosa, Bas marais acide à Champagny-en-Vanoise.** Photo de Thomas MARTIN®
2. **Tourbière Crozat.** Photo de Thomas MARTIN®
3. **Hybride de Drosera à feuille longue et à feuille ronde.** Photo de Thomas MARTIN®



1



2



Marais saumâtres, lagunes littorales

Ci-après des flamants roses :

les flamants se nourrissent par filtrage de crustacés et d'algues.

Leur bec à la forme curieuse est particulièrement bien adapté à séparer la boue et la vase des aliments qu'ils consomment, et est utilisé à l'envers. Le filtrage des éléments nutritifs est facilité par une structure en peigne, des lamelles qui bordent les mandibules, et par une langue à la surface rugueuse. La couleur des flamants provient du bêta-carotène de leur alimentation, issue de la cyanobactérie spiruline pour les flamants nains et de la pigmentation de crustacés roses pour les autres espèces (source : wikipedia).

Zones humides littorales et leur faune associée.

Photos de Renaud DUPUY de la Grandrive / Adena®



PAROLE DE HÉRISSON

Moustique

Autrefois, en Europe surtout, un des principaux moteurs de la destruction des zones humides était l'éradication du paludisme.

Cette pratique a provoqué la perte de services écosystémiques vitaux tels que la fourniture d'eau et de biens alimentaires, à tel point qu'aujourd'hui, elle n'est plus considérée comme valable.

Pour les moustiques "urbains" les principaux vecteurs de maladie. Pour être efficace, il s'agit dans un premier temps de repérer et détruire les gîtes à moustiques, dans lesquels se développent les larves. Ce sont essentiellement des endroits où l'eau stagne, comme les regards, les gouttières, les pots de fleurs ou encore certains piquets métalliques utilisés pour clôturer et également des lieux ou un dysfonctionnement des systèmes d'assainissement a pu être constaté.

LES ATTEINTES AUX ZONES HUMIDES

Les activités humaines sont à l'origine de la régression des milieux humides. L'urbanisation, le développement d'infrastructures et d'autres aménagements lourds se traduisent par la disparition de nombreux milieux humides. Certaines activités ont des effets plus progressifs ou plus complexes :

- . perturbation de l'alimentation en eau des milieux à cause des équipements fluviaux,
- . remblaiement (dépôts divers, aménagements),
- . drainage à finalité agricole (ou pour la salubrité et l'aménagement),
- . mitage (ou morcellement) du milieu (ruptures de corridors, diminution de la diversité génétique et biologique – espèces, habitats-, ...),
- . enfouissement de la nappe suite à l'incision des cours d'eau, gravières,
- . introduction et expansion d'espèces exotiques envahissantes...

Bien d'autres menaces pèsent sur les milieux humides, parfois sans que l'on en perçoive toute la portée, comme la pollution des eaux ou le réchauffement climatique (Voir la figure ci-dessous : source ONEMA).



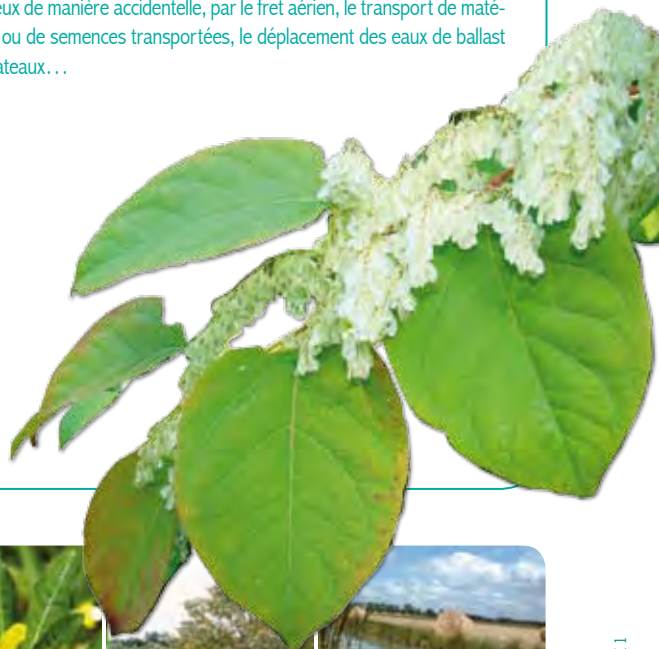


Plantes invasives

Les invasions biologiques sont, après la destruction des habitats, la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde (source : UICN).

Les causes d'introduction de ces espèces sont pour la plupart volontaires. L'horticulture est ainsi la première source de dissémination de plantes envahissantes au niveau mondial.

Cependant certaines plantes ou animaux « exotiques » gagnent les milieux de manière accidentelle, par le fret aérien, le transport de matériaux ou de semences transportées, le déplacement des eaux de ballast des bateaux...



Solidage et renouée du Japon.
Photos de la FRAPNA Haute-Savoie®



Écrevisse de Louisiane
Photo Onema®



Jussies
Photo forum des marais atlantiques®



Baccharis
N. Beck
Photo Tour du Valat®



Jussies
Photo forum des marais atlantiques®

Le SDAGE

Extrait du guide d'Olivier Cizel 2006 et 2010

ELABORATION DES SDAGE

Ces schémas sont élaborés par le comité de bassin, après avis notamment des collectivités locales intéressées et de leurs établissements publics et consultation du public et sont approuvés par le préfet coordonnateur de bassin.

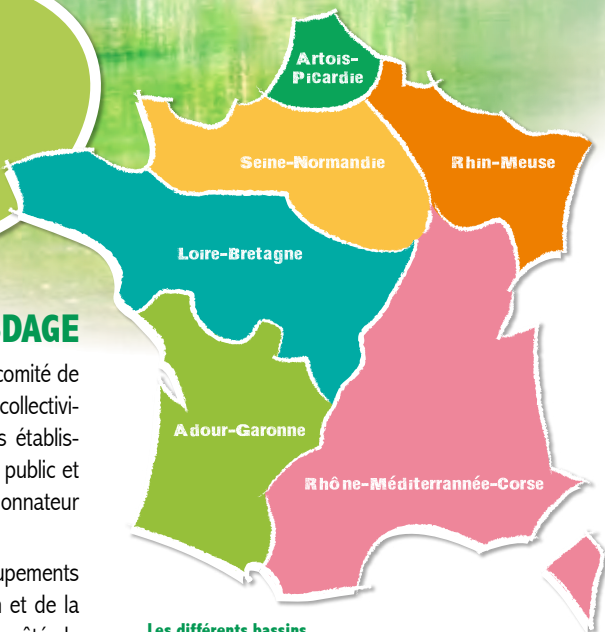
La délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour du SDAGE a été fixée par arrêté, de même que la désignation des masses d'eau.

OBJECTIFS DES SDAGE

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) créés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 fixent, pour chacun des bassins, les **orientations fondamentales** de la gestion de la ressource en eau.

Le SDAGE 2010-2015 fixe les objectifs à atteindre en 2015 (ou par dérogation 2021 ou 2027) de bon état écologique de l'eau (et de non-dégradation) en réponse aux exigences de la directive européenne cadre sur l'eau (2000).

Son programme de mesures détermine les aménagements et les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et milieux aquatiques et respecter les objectifs de qualité et de quantité des eaux.



Les différents bassins hydrographiques.

Source Internet CNRS

encart 1

Rappel sur la notion de Compatibilité : Extrait du Guide SDAGE et Urbanisme

Le rapport de compatibilité ne suppose pas d'exiger que les décisions soient conformes au schéma, c'est-à-dire qu'elles en respectent scrupuleusement toutes les prescriptions, mais plutôt que ces décisions ne fassent pas obstacle à ses orientations générales : la compatibilité exige simplement qu'il n'y ait pas de contradiction majeure vis-à-vis des objectifs généraux.

Des exemples de jurisprudence peuvent être retrouvés dans le guide SDAGE et urbanisme (p19) téléchargeable sur le site : <http://www.eaurmc.fr/espace-dinformation/guides-acteurs-de-leau/gerer-leau-a-lechelle-dun-territoire.html>

la distinction entre délimitation et inventaire des zones humides

Eric PARENT – DPP – AERM&C – 14/04/2010

DISTINCTION ENTRE INVENTAIRE ET DÉLIMITATION ZONES HUMIDES

INVENTAIRE DE ZONES HUMIDES

(Échelle de rendu : 1:20 000e)

- Bibliographie et recensement des sites connus,
- collecte de données de caractérisations sur les zones humides (notamment la faune et la flore, les sols et les entrées d'eau)
- organisation d'un comité de pilotage sur le territoire de l'inventaire, prospection de terrain,
- saisie des données dans la base de données d'inventaire bassin,
- établissement d'un contour cartographique (une délimitation d'experts) d'après les relevés de terrain d'un périmètre autour des critères "sols", "végétation" et "eau".

Délimitation selon les Critères Police de l'Eau : sols, flore, habitats, eau (Échelle de rendu : cadastrale) sans appliquer le protocole de la circulaire

⇒ démarche générale d'aide à l'instruction et à l'intervention pour toute opération

Délimitation appliquant rigoureusement les Critères et le protocole de la Circulaire*

du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.2171-1 et R211-105 du code de l'environnement (Échelle de rendu : cadastrale)

⇒ application de la Police de l'Eau

Périmètre pour opérations concertées autres :

- ⇒ Opération de reconquête, restauration et préservation zones humides,
- ⇒ ZHIEP, contrats de rivière, SAGE,
- ⇒ Politique d'intervention d'établissements publics, privés, de collectivités et de l'Etat.

Si besoin, arrêté préfectoral de délimitation pour :

- ⇒ certains dossiers loi sur l'eau, et IOTA ;
- ⇒ dossiers à contentieux,
- ⇒ création d'une Zone Stratégique de Gestion de l'Eau (ZSGE dans une ZHIEP dans un SAGE).

* rappelons qu'il est de la responsabilité du pétitionnaire porteur d'un projet sur une zone humide de prouver qu'il ne porte pas atteinte à l'état écologique, au fonctionnement du milieu en question.

Précisions

- La délimitation de zones humides consiste à établir un périmètre de ses milieux selon l'application de méthodes s'appuyant sur des critères scientifiques et techniques précis, définis.
- L'inventaire de zones humides comporte une localisation de ces milieux, l'établissement d'un périmètre d'après des critères définis et précis (délimitation) et la caractérisation écologique et administrative de ces espaces localisés et délimités.

EFFETS JURIDIQUES DES SDAGE

Doivent être compatibles (ou rendus compatibles) avec les orientations des SDAGE :

- les travaux soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la nomenclature/réglementation sur l'eau (<http://www.enviroveille.com/public/documents/nomenclatureeau.pdf>) ou au titre de la nomenclature/réglementation installations classées (<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/>);
- les autres programmes et décisions administratives rendues dans le domaine de l'eau ;
- les documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales et les schémas départementaux des carrières ;
- les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

A l'inverse, les chartes des parcs nationaux (zone cœur) s'imposent aux SDAGE dans un rapport de compatibilité.

Dans certains cas, des recommandations sont suffisamment précises pour faire naître de véritables obligations (limitation des granulats dans les lits mineurs des cours d'eau ; conservation des ripsylves, maintien des zones d'expansion des crues).

enCart

Le rapport de compatibilité ne suppose pas d'exiger que les décisions soient conformes au schéma, c'est-à-dire qu'elles en respectent scrupuleusement toutes les prescriptions, mais plutôt que ces décisions ne fassent pas obstacle à ses orientations générales : la compatibilité exige simplement qu'il n'y ait pas de contradiction majeure vis-à-vis des objectifs généraux.

Des exemples de jurisprudence peuvent être retrouvés dans le guide SDAGE et urbanisme (p19) téléchargeable sur le site: <http://www.eaurmc.fr/espace-d-information/guides-acteurs-de-leau/gerer-leau-a-lechelle-dun-territoire.html>